

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité

QUE :-

Une séance extraordinaire du conseil se tiendra le 9 février 2026, à 16 h 30, à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, située au 2815 avenue Royale.

Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur les objets suivants :

1. Avis de convocation
2. Ordre du jour
3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 345 500 \$ qui sera réalisé le 26 février 2026
4. Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec 2024-2028 : Dépôt de la programmation #2
5. Période de questions
6. Clôture

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 6^e jour du mois de février deux mille vingt-six.


.....
Lynda Routhier, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Lynda Routhier, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16h 00 et 16 h 30, le 6^e jour du mois de février 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 jour du mois de février deux mille vingt-six.


.....
Lynda Routhier, directrice générale